

Contrat de Location Saisonnière pour 2025

Entre les soussignés :

Gaëtan CHARMOILLE - 19 avenue de la Gare - Apt 11- 25660 SAONE

Tel : 06 32 16 76 73

Mail : gaetanlocations@gmail.com

Site web : https://gaetan-locations.com

Contrat à retourner au plus tard 10 jours après votre demande d'option

Ci-dessus désignée le Bailleur

et

Ref client : 0

Nom :

Prénom :

Adresse :

code postal :

ville :

Tel fixe :

Tel mobile :

E-mail :

Correspondance par mail possible ?? :

OUI - NON

(confirmation réservation, facture, info etc ...)

Ci-dessus désigné le Locataire

1.CONDITIONS PARTICULIERES

1.1 Désignation du Bien Loué Immeuble : DAMONA n°

Studios Meublés Damona 2 place des Bains 52400 Bourbonne-les-Bains

En face des thermes - Etages desservis par ascenseur -Wi-fi gratuit

<input type="checkbox"/>	Studio au Rez-de-Chaussée	n°	<input type="checkbox"/>	(tarif cure 29€ TTC la nuitée)
<input type="checkbox"/>	Studio à l'étage avec ascenseur	n°	<input type="checkbox"/>	(tarif cure 33€ TTC la nuitée)
<input type="checkbox"/>	2 pieces (chambre séparée) à l'étage	n°	<input type="checkbox"/>	(tarif cure 40€ TTC la nuitée)
<input type="checkbox"/>	Côté Place des Bains		<input type="checkbox"/>	Côté Parc des Sources
<input type="checkbox"/>	Un lit en 140		<input type="checkbox"/>	Deux lits en 90

Studios de 28 à 30 m² pour 2 personnes ou 2 pièces de 40 m² avec chambre séparée.

kitchenette deux plaques électriques - frigo top.

Micro-ondes, mini-four, cafetière, bouilloire, mixeur électrique grille pain, cocotte, 2 poêles,

2 casseroles, ustensiles de cuisine, couverts pour deux personnes. Salle de bains, lavabo,

douche, sèche-cheveux, bidet. Wc séparés sauf 1A et 2A. Séjour avec coin nuit,

Un lit en 140 ou 2 lits en 90 selon disponibilités. Une table,deux chaises,un fauteuil relaxation

et un cabriolet (sauf rez-de-chaussée 2 cabriolets), une table basse. TV écran plat 80cm TNT .

Ventilateur. Lave-linge commun en supplément.

Jardin avec salon de jardin & barbecue. Parking privé en supplément.

1.2 Durée de la Location

Date d'arrivée (après 16H00) :

Date départ (avant 10H00) :

au

Nombre pers. :

Animaux:

1.3 Loyer - Charges - Prestations de Service - taxe de Séjour

* Montant de la location (Nbre de nuits x prix à la nuitée)	<input type="text"/>	€
	x	
* Place de parking (50€/séjour)	<input type="text"/>	€
* personne supp. au forfait 2 personnes (15€/jour/personne)	<input type="text"/>	€
* Animaux (5€/animal/jour)	<input type="text"/>	€
* location des draps / taies (15€/lit/change)	<input type="text"/>	€
* location linge de toilette (10€/personne/change)	<input type="text"/>	€
* Option ménage fin de séjour (40€ hors vaisselle)	<input type="text"/>	€
* Taxe de séjour due : (0.66€/pers/jour)	<input type="text"/>	€
* Geste commercial :	<input type="text"/>	€
	<input type="text"/>	€
	<input type="text"/>	€
	<input type="text"/>	€
	<input type="text"/>	€
	<input type="text"/>	€
	<input type="text"/>	€
	<input type="text"/>	€
	<input type="text"/>	€
	<input type="text"/>	€
	<input type="text"/>	€
TOTAL	<input type="text"/>	€

1.4 Modalités de Règlement

Acompte versé à l'ordre de Gaetan Charmoille pour valider la réservation

25% du montant TTC de la location+options (hors assurance annulation)

Chèque Vacances

Chèque à l'ordre de : Gaëtan Charmoille

virement bancaire : IBAN : FR76 3008 7331 4000 0206 1790 160

BIC : CMCIFRPP

Assurance annulation séjour : permet de récupérer les sommes versées en cas de dédit, annulation ou interruption.

Voir le formulaire de la compagnie assurance GRITCHEN.

Merci de précisez si vous aller souscrire une assurance annulation :

OUI / NON

Le Locataire :

"Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières et

des conditions générales figurant au verso et déclare les accepter sans réserve"

A :

Signatures :

Le :

contrat envoyé le :

2. Conditions Générales

2.1 FORMATION DU CONTRAT DE LOCATION

Le contrat de location est formé par la réception des présentes par le bailleur, ainsi que par l'encaissement de l'acompte versé par le locataire.

2.2 CONDITIONS D'USAGE ET DE JOUISSANCE DES LIEUX

Le bailleur propose dans ces deux établissements de Bourbonne-les-Bains, Studios Meublés Damona et Meublés Les Anémones, des logements essentiellement à vocation des curistes et à vocation familiale. Nos logements sont non-fumeur.

Le logement peut être occupé à partir de 16h00, le jour de l'arrivée et doit être libéré avant 10h00 le jour du départ.

Seules les personnes dont l'identité est mentionnée sur le contrat de location pourront séjourner dans le logement.

Le locataire s'engage à faire des lieux un usage conforme à leur destination.

Le bailleur se réserve le droit de refuser toute location qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le contourner.

La réservation d'un logement est faite à titre strictement personnel. Le locataire ne peut en aucun cas, ni sous-louer, ni céder sa réservation, sans le consentement préalable écrit du bailleur.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Le locataire s'engage à jouir paisiblement des lieux et à les entretenir, notamment, il s'abstiendra de jeter dans les lavabos, douches, bidets, éviers, des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service de ces équipements.

Le bailleur se réserve le droit de changer le numéro du logement et d'en attribuer un autre dont les caractéristiques seront identiques, ou de valeur supérieure.

2.3 ANIMAUX

Les animaux sont admis mais restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, ils doivent être tenus en laisse. Le carnet de vaccination pour les chiens et chats doit être tenu à jour.

Les chiens de 1ère et 2ème catégories ne sont pas admis.

2.4 ASSURANCE

Le locataire est tenu de s'assurer contre les risques locatifs, couvrant notamment les vols, détériorations, dégâts des eaux, etc...il pourra à cet effet souscrire une assurance spécifique s'il ne bénéficie pas, dans son contrat d'assurance de sa

résidence principale, d'une "garantie villégiature". Un justificatif d'assurance peut être demandé par le bailleur. La responsabilité du bailleur ne saurait être engagée pour l'une quelconque des causes précitées.

2.5 ETAT DES LIEUX

Un état des lieux et un inventaire seront établis pour l'entrée du locataire et feront l'objet d'un pointage à son départ (inventaire disponible sur demande). A cet effet, il sera remis au locataire une fiche d'inventaire à vérifier sous 24H. Toute réclamation adressée postérieurement à ce délai ne sera pas prise en considération.

Si l'état des lieux sortant ne peut être fait au moment du départ du locataire, le dépôt de garantie sera restitué sous délai de 5 jours ouvrés, sous réserve des dispositions de l'article 2.6.

2.6 DEPÔT DE GARANTIE

Le jour de son arrivée, le locataire devra verser au bailleur un dépôt de garantie d'un montant de 150 € sous forme de chèque, afin de répondre des dégâts qui pourraient être causés au logement et aux objets le garnissant.

Si lors de l'état des lieux sortant, la location est restituée sans dégradation ni matériel manquant, le dépôt de garantie est rendu au locataire. Dans le cas contraire, le dépôt de garantie est conservé à due concurrence des dégradations constatées; si ces dernières sont d'un montant supérieur au dépôt de garantie, le locataire s'engage à régler la différence.

Dans le cas où la location n'aurait pas été nettoyée avant le départ du locataire, celui-ci sera redevable d'une somme forfaitaire de 60 €.

2.7 TARIFS ET TAXES DE SEJOUR

Les prix convenus aux Conditions Particulières sont exprimés en Euros, TVA incluse (taux actuel 10%) et pour une durée minimum de 7 Jours pour 2 pers. Toute variation de TVA serait appliquée sur les prix indiqués à la hausse ou à la baisse. La taxe de séjour est due en sus.

2.8 CONDITIONS DE REGLEMENT

La conclusion définitive du contrat est subordonnée à la perception d'un acompte correspondant à 25% du prix de la location.

Le solde doit être réglé 30 jours avant l'arrivée par chèque ou virement bancaire.

Les chèques vacances sont acceptés sous réserve qu'ils portent le nom de l'une des personnes désignées dans le contrat de location.

Sans règlement du solde dans les délais prévus, le bailleur se réserve le droit de prononcer la caducité du contrat et de conserver l'acompte.

2.9 ANNULATION - MODIFICATION

Le contrat de location ne peut être annulé ou modifié. Si l'annulation intervient 30 jours ou moins avant la date d'arrivée, la totalité du prix mentionné aux conditions particulières est due.

Si l'annulation intervient entre 60 et 31 jours avant la date d'arrivée, la moitié du prix mentionné aux conditions particulières est due.

Si l'annulation intervient au-delà de 60 jours avant la date d'arrivée, un quart du prix mentionné aux conditions particulières est due.

En cas d'annulation / résiliation par le bailleur, toute somme versée sera restituée, sauf si la cause d'annulation / résiliation résulte d'un cas de force majeure. En aucun cas, le bailleur ne sera redevable de dommages et intérêts.

2.10 Litige

En cas de litige, la compétence est déléguée aux tribunaux de Besançon. Pour être recevable, toute réclamation devra être adressée par lettre recommandée dans un délai de 30 jours suivant la fin du séjour.

2.11 COORDONNEES BANCAIRES

IBAN Gaetan Charmoille :
FR76 3008 7331 4000 0206 1790 160
BIC : CMCIFRPP